

## **Message du Conseil communal au Conseil général n° 215 du 6 novembre 2023**

**OBJET : Prendre connaissance et approuver un crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour l'entretien des routes communales sur une période 2024 à 2028.**

---

### **1. Préambule**

Le premier crédit cadre de CHF 800'000.- dédié à l'entretien des routes arrive à échéance à la fin de cette année.

Pour rappel, la commune mixte de Haute-Sorne totalise plus de 57 km de routes communales, pour une surface revêtue de plus de 275'000 m<sup>2</sup>.

Ce patrimoine routier représente une valeur de plus de 46 millions de francs.

La durée de vie d'une route étant évaluée à +/- 50 ans ceci représente une valeur de renouvellement annuelle avoisinant le million de francs.

Les différents crédits de réfection complète de rues ne peuvent pas être considérées dans l'entretien des routes.

Un entretien de maintien du patrimoine actuel nécessiterait de consacrer annuellement une somme avoisinant le million de francs. En-deçà, nous parlons dès lors d'entretien déficitaire.

### **2. Introduction**

Le plan d'action actuellement établi suite à l'analyse de notre patrimoine routier par la SACR nécessitera prochainement une remise à jour.

En effet, l'évolution de l'état des routes est généralement plus rapide que celle des réseaux souterrains par exemple.

### **3. Considérations générales**

Le premier crédit cadre 2020 à 2023 a notamment permis de réaliser les travaux suivants :

- Réfection d'un chemin piétonnier et d'un escalier sur les Clos à Soulce
- Rue des Prés Liavas à Bassecourt
- Rue Champterez à Bassecourt
- Rue des Neufs-Champs à Bassecourt
- Rue du Moré à Courfaivre, y compris la sécurisation du cheminement piétonnier des écoliers
- Rue du Cornat à Courfaivre
- Rue des Pesses à Glovelier
- Rue des Longs Champs à Bassecourt
- Cheminement piéton scolaire rue des Rangiers Bassecourt
- Rue de la Fenatte Bassecourt
- Rue du Carron à Bassecourt
- Cheminement piétonnier Faverge Courfaivre
- Rue Noire-Fontaine à Courfaivre
- Rue des Saces Bassecourt
- Rue de la Gare Bassecourt
- Rue des Vieilles Forges à Sceut
- Rue Dos le Mont à Sceut
- Rue au Hameau à Sceut
- Divers entretiens sur la route reliant Soulce à Courfaivre

- Rue du Coin Dessus à Undervelier
- Rue des Condemennes à Bassecourt

La définition des travaux est basée sur la plus-value en matière de durabilité de la route. Les routes devant être traitées par une réfection complète sont dès lors extraite du programme d'entretien.

C'est pour cette raison que ce ne sont pas les rues visuellement les plus dégradées qui sont concernées par les réfections objet de la présente demande de crédit. Dans l'attente de leur réfection complète, les secteurs concernés font l'objet d'un entretien visant à éliminer les dangers pour les usagers.

L'entretien actuellement pratiqué via le crédit cadre permet de retarder, parfois considérablement, l'échéance d'une réfection complète de la rue traitée.

Rendu visuel de quelques endroits traités :

**Avant :**



**Après :**



Sceut, Au Hameau



Courfivres, rue de Moré



Bassecourt, rue Champerez



Sceut, Vieilles Forges



Bassecourt, rue de la Gare



Bassecourt, rue des Saces

#### **4. Considérations particulières**

Comme indiqué en préambule, selon le premier plan d'action, un montant avoisinant le million de francs par année est nécessaire pour maintenir l'état actuel de notre réseau routier communal. Les ressources en personnel ne permettraient pas la réalisation des travaux à hauteur de tels montants. Cet élément a été considéré dans l'établissement du montant faisant objet de la présente demande.

Le personnel communal actuel est à même de répondre au rythme aujourd'hui pratiqué à hauteur d'un investissement annuel de +/- CHF 200'000.-. Le présent crédit cadre se voulant quinquennal, la demande se chiffre dès lors par CHF 1'000'000.-

La problématique relative aux ressources communales, en moyens financiers tout comme en personnel, est à l'origine de l'abaissement de l'objectif initial de maintien de l'état du patrimoine routier actuel à celui d'entretien déficitaire.

Il faut par conséquent s'attendre à passer d'un indice global qualifié de « bon » à celui qualifié de « moyen », éventuellement au rang inférieur, à la qualification « satisfaisant » en vertu de la norme SN 640 925b.

Il est important de garder à l'esprit qu'il est moins onéreux de garantir le maintien d'un indice plutôt que de l'améliorer. Cette potentielle baisse d'indice actuel risque fort de ne jamais être compensée.

#### **5. Délai de réalisation**

L'année 2024 sera principalement dévolue à la réévaluation de l'état du patrimoine routier ainsi qu'à la reprise du planning d'entretien. L'élaboration des appels d'offres jusqu'en phase d'adjudication pour le premier lot de travaux qui sera réalisé dès 2025 est également un objectif.

Dès 2025, une nouvelle phase de mise au concours sera réalisée chaque année en parallèle des phases de réalisation.

Un rapport final sera établi pour la fin du crédit cadre en 2028.

#### **6. Coût annuel**

CHF 150'000.- projetés en 2024, le solde réparti sur les quatre années suivantes.

#### **7. Considérations financières**

L'investissement brut porte sur un montant de CHF 1'000'000.-, à charge du compte des routes (615) ».

<b>Coût de l'investissement</b>	<b>CHF TTC</b>
Réalisation de travaux d'assainissement	1'000'000
Valorisation suivi de projet par administration	y.c.
<b>Investissement total</b>	<b>1'000'000</b>
<b>Le demande de crédit porte sur un montant de</b>	<b>1'000'000</b>

*Tableau 1 : source - Service financier - commune mixte de Haute-Sorne*

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation de l'objet.

